

## RENTREE 2022/2023

Madame, Monsieur, Chers parents,

Nous aurons le plaisir d'accueillir votre enfant au sein de notre établissement pour l'année scolaire 2022/2023 et nous vous remercions de votre confiance.

A cet effet, veuillez trouver ci-après les informations importantes concernant la rentrée scolaire :

### **1/ Horaires d'été**

Nos bureaux seront fermés du Mercredi 13 juillet 2022 à 17h45 au Mardi 23 Août 2022 inclus. Réouverture de l'établissement Mercredi 24 Août 2022 à 7h30.

### **2/ Horaires de pré-reentrée\***

#### **Jeudi 1<sup>er</sup> Septembre 2022**

<b>8h30</b>	2 <sup>nde</sup> Bac Prof. Métiers de la relation client 2 <sup>nde</sup> Générale et Technologique
<b>9h00</b>	1 <sup>ère</sup> Bac. Prof Commerce 1 <sup>ère</sup> Bac Prof. Vente
<b>9h30</b>	1 <sup>ère</sup> Générale 1ères Technologiques (STMG et STSS)
<b>14h00</b>	Terminale Générale Terminales Technologiques (STMG, STSS)
<b>14h30</b>	Terminale Bac Prof. Commerce Terminale Bac Prof. Vente

*\*La pré-reentrée est obligatoire et la photo d'identité sera prise ce jour-là. Tout élève absent ce jour pourrait voir son nom rayé des listes.*

Début des cours Lundi 5 Septembre 2022 selon l'emploi du temps distribué aux élèves lors de la pré-reentrée.



### **3/ Réunions de rentrée Parents-Profs**

- **Lundi 12 Septembre 2022 à 17h45** : 2BPMRC, 1BPCCE/Vente, TBP Commerce/Vente
- **Mardi 13 Septembre 2022 à 17h45** : Terminales Générale et Technologique (STMG, STSS)
- **Jeudi 15 Septembre 2022 à 17h45** : 2<sup>ndes</sup> Générale et Technologique, 1<sup>ère</sup> Générale, 1ères Technologiques (STMG et STSS)

### **4/ Rencontres Parents-Profs**

Pour l'ensemble des classes de l'établissement :

- **Samedi 19 Novembre 2022** de 9h00 à 14h00
- **Vendredi 3 Février 2023** de 16h00 à 20h00

### **5/ Aménagements**

- a) **Aménagements d'épreuves aux examens** : les familles dont les enfants demandent à bénéficier d'aménagements pédagogiques pour les épreuves au baccalauréat devront se connecter sur l'application AMEX, dès le début du mois de septembre, afin de déposer une demande en y joignant les pièces justificatives demandées. Contact : Mme ONNIS ([c.onnis@peguy.org](mailto:c.onnis@peguy.org))

*NB : Les aménagements accordés au titre d'un examen présenté en 2022 seront automatiquement reconduits pour 2023 sans nouvelle démarche de votre part, jusqu'à l'obtention de l'examen final (dans la limite de 3 ans).*

- b) **Aménagements sur le temps scolaire** :

- Pour les élèves relevant d'un PAP, susceptibles de bénéficier d'un aménagement durant l'année scolaire, merci de contacter Mme ONNIS ([c.onnis@peguy.org](mailto:c.onnis@peguy.org)) ou au 04.91.15.76.40
- Pour les élèves bénéficiant d'un PAI ou relevant de la MDPH, merci de contacter Mme IZARD ([n.izard@peguy.org](mailto:n.izard@peguy.org)) ou au 04.91.15.76.40

### **6/ Bourse** : Contact : Mme ONNIS ([c.onnis@peguy.org](mailto:c.onnis@peguy.org))

- Les élèves inscrits en classe de 2<sup>nde</sup> et désireux de faire une demande de bourse de lycée doivent impérativement remplir l'imprimé sur le site suivant :  
**<https://www.education.gouv.fr/les-bourses-de-college-et-de-lycee-326728>**
- Les élèves déjà bénéficiaires d'une bourse de lycée et provenant d'un autre établissement doivent automatiquement nous faire parvenir le dossier de transfert de bourse, délivré par leur établissement d'origine.
- Les renouvellements d'attribution de bourse s'effectuent automatiquement pour les élèves scolarisés à C. PEGUY en 2021/2022 et ayant obtenu le passage en classe supérieure.
- Pour une première demande d'attribution de bourse 2022/2023, la date limite est fixée au 20 octobre 2022. Passée cette date, toute demande de bourse sera rejetée.

Nous espérons que la période estivale sera propice à un temps de repos, de découvertes et de partage pour chacune et chacun et vous prions de croire, Madame, Monsieur, Chers parents, en l'expression de notre sincère dévouement.

Le Chef d'Etablissement

S.THIEBAUT